

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

12 rue Michel Labrousse Bâtiment 15

BP 64797

31047 TOULOUSE cedex 1

Téléphone : 06 45 15 46 41

Mail : simon.chatelier@bureauveritas.com

A l'attention de Monsieur KADOURY

ELF 3 AMIENS

5 AVENUE DE LA SAUDRUNE

31120 PORTET SUR GARONNE

RAPPORT D'EXAMEN D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES PAR THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

Avec délivrance du compte-rendu Q19



Intervention du 16 février 2024

Intervention précédente : 22 février 2023

Origine de la demande : Demande assureur

Nom du site : SAMI

Activité établissement : Dépôt

Nom et qualité du responsable : Monsieur
FAGET

Lieu d'intervention :

ELF 3 AMIENS

5 AVENUE DE LA SAUDRUNE

31120 PORTET SUR GARONNE

Référence du rapport : 17464107/3/2

Rédigé le : 16 février 2024

Par : Simon CHATELIER

Qualification de l'intervenant : Opérateur qualifié par le C.N.P.P.

Ce rapport contient 10 pages

Accréditation Cofrac n° 3-1335 Inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Q19

Compte rendu de contrôle d'une installation électrique par thermographie infrarouge

Entreprise utilisatrice

Nom (ou raison sociale) SAMI

☒5
AVENUE DE LA SAUDRUNE - - 31120 PORTET SUR GARONNE

Nature de l'activité exercée Dépôt

Date ou période du contrôle 16 février 2024

Premier contrôle par thermographie infrarouge : ☐ oui ☒ non *

* Si non, le dossier correspondant au précédent contrôle a-t-il été fourni ? ☒ oui ☐ non

Préciser la date du contrôle précédent 22 février 2023

Opérateur

Je soussigné M. Simon CHATELIER

opérateur titulaire de l'attestation de compétence en cours de validité délivrée par CNPP

☒ de l'entreprise intervenante BUREAU Veritas Exploitation

☒ 12 rue Michel Labrousse, Bâtiment 15 - BP 64797 - 31047 TOULOUSE cedex 1

☐ de l'entreprise utilisatrice

déclare avoir procédé au contrôle conformément aux exigences du référentiel APSAD D19.

Synthèse du contrôle

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser les bâtiments concernés par le compte rendu :

.....
.....

Pour le ou les bâtiments concernés :

- La liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés correspond-elle à l'intégralité des entités et/ou ensembles d'installations ? ☐ oui ☒ non *

* Si non, celles ne figurant pas dans la liste sont indiquées ci-dessous :

Circuits terminaux (appareils d'éclairage ; prises ; équipements/matériels fixes & amovibles). Coffrets de raccordement et boîtes de dérivation. Chemins de câbles.

- L'intégralité des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés a-t-elle été contrôlée ? ☒ oui ☐ non
- La présence d'une installation électrique n'appartenant pas à l'entreprise utilisatrice a-t-elle été constatée ? ☐ oui * ☒ non

* Si oui, préciser le type d'installation (installation photovoltaïque, antenne relais, etc.) :

Nombre d'anomalies :

→ de priorité 1 0

→ de priorité 2 0

→ de priorité 3 0

La liste récapitulative de ces anomalies est présentée en page(s) suivante(s) et fait partie intégrante de ce compte rendu de contrôle Q19.

Doc. Réf. Q19 – 06/2019 – Marque Q19® déposée par CNPP

Liste récapitulative des anomalies constatées

Sur l'installation électrique de l'entreprise utilisatrice SAMI
Site de 5 AVENUE DE LA SAUDRUNE - - 31120 PORTET SUR GARONNE

Emplacement / Matériel	Fiche d'anomalie n° _____ (1)	Degré de priorité (2)			Défaut déjà signalé	
		1	2	3	Présentant toujours un défaut (3)	Ne pouvant être contrôlé (3)
Absence anomalie						

(1) En cas de report, d'anomalie issue d'un précédent contrôle (ne pouvant être contrôlé l'année N), préciser la référence ou l'année du rapport.
(2) Mettre une croix dans la case de la priorité demandée.
(3) Si oui, mettre une croix dans la case.

Avis et améliorations proposés

.....

.....

.....

.....

À Toulouse	, le 16 février 2024
Signature de l'opérateur	Cachet de l'entreprise de l'opérateur
	 Bureau Veritas Exploitation SAS 12, rue Michel Labrousse - Bât. 15 BP 64797 31047 Toulouse cedex 1 Tél. 05 61 31 57 08 - Fax 05 61 31 57 20 SIRET 790 184 675 00367 - APE 7120B

CONCLUSION DU RAPPORT DE CONTROLE

A l'issue du contrôle, il semble que le risque d'incendie d'origine électrique soit faible.

Les installations électriques ne présentent, à ce jour, et dans les conditions telles qu'elles ont été présentées, pas de risque particulier détectable par thermographie infrarouge pouvant entrainer un risque d'échauffement ou d'incendie.

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électriques tel que défini dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, aucune anomalie n'a été constatée.

En complément de notre visite, nous préconisons de réaliser :

-une
campagne de vérification des connexions sur l'ensemble du site de façon régulière
-un
dépoussiérage interne des armoires électriques
-un
examen par détection ultrasons des installations haute tension.

1 – OBJET DE L'EXAMEN

- Localiser et analyser les températures anormales et/ou variations excessives de celles-ci.
- Apporter les éléments de décision permettant une intervention corrective et/ou préventive adaptée sur les équipements d'installation électrique déterminés par l'entreprise utilisatrice pour éviter, par exemple, une dégradation des matériels considérés, un court-circuit, un début d'incendie, un déclenchement intempestif de matériels et/ou d'installations et équipements associés, un arrêt de production.

Ce rapport n'a qu'une vocation consultative, les décisions de prévention et de protection relevant de votre responsabilité.

Il est totalement indépendant de la vérification périodique réglementaire des installations électriques préconisée par le Code du Travail.

Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc.) doit être signalée à Bureau Veritas Exploitation.

2 – PRINCIPE DU CONTROLE

La thermographie infrarouge joue un rôle de plus en plus important dans la maintenance industrielle.

La caméra, sensible au rayonnement infrarouge, reçoit l'énergie émise par les surfaces chaudes.

Elle convertit le flux d'énergie électromagnétique reçu en signal électrique permettant de restituer une image thermique visualisable appelée « thermogramme ».

Pour localiser le défaut, une photographie de la zone thermographiée est jointe à la fiche d'analyse.

L'étalonnage de la caméra et la saisie par le vérificateur des conditions de mesure, permet à la caméra de mesurer avec précision les températures des surfaces des objets.

La comparaison des températures mesurées avec les températures assignées du matériel (ou prévues dans les conditions d'exploitation nominales) permet de proposer les actions appropriées.

3 – LISTE DES MATERIELS

- ☐ La liste des matériels et installations électriques existant dans l'établissement et faisant l'objet d'un examen thermographique a été fournie par l'entreprise utilisatrice. Le « tableau récapitulatif des équipements examinés » reprend tous les éléments de cette liste. A défaut, la liste relevée est celle qui a été validée lors de la dernière vérification éventuellement corrigée, à la demande de l'entreprise utilisatrice, des installations nouvelles ou modifiées.
- ☒ En l'absence de liste des matériels et installations électriques fournie par l'entreprise utilisatrice, seuls les tableaux de distribution électrique (armoires et coffrets) présentés et accessibles ont été examinés. Cette liste figure dans le « tableau récapitulatif des équipements examinés ». Cet examen partiel serait à étendre aux autres équipements et installations concernés.

4 – CONDITIONS D'INTERVENTION ET DE MESURE

L'examen ayant lieu sous tension, l'intervenant était accompagné par : **Monsieur FAGET**

De la société intervenante :

habilité à intervenir, connaissant l'entreprise ainsi que les installations électriques concernées.

A l'issue de notre visite, nous avons fait part de nos observations à : **Monsieur FAGET**

- ☒ L'électricien a procédé au démontage des protections afin de nous donner accès aux équipements lors de l'examen et aux mesurages.

Les conditions de charge, ainsi que la valeur de l'intensité mesurée, nous ont donc été communiquées par l'entreprise intervenante et/ou utilisatrice.

- ☐ Nous avons procédé au démontage des protections afin de nous donner accès aux équipements lors de l'examen et aux mesurages.

Les indications :

- NMA – Non Mesurable défaut d'Accompagnement, signifie que cette mesure n'a pu être réalisée par le représentant de l'entreprise utilisatrice en charge de la réaliser.
- NMI – Non Mesurable Impossibilité de mesure signifie que cette mesure n'a pu être réalisée du fait de l'inaccessibilité du ou des conducteurs.

Seuls les équipements visualisables (portes ouvertes, visibles, recul suffisant...) ont fait l'objet d'un examen par thermographie infrarouge.

5 – MATERIEL UTILISE

- Caméra infrarouge : **TESTO 883 n° 64132044 (angle de l'objectif de la caméra 30 x 23 degrés)**
- Date de Fabrication : **20/07/2023**
- Attestation de vérification périodique n° : **Sans objet**
- Logiciel de traitement et d'analyse des thermogrammes : **IRT CHRONISTA**
- Pince ampèremétrique de type : **TRMS**

6 – PERIODICITE

A votre demande et/ou votre assureur, la périodicité retenue pour la vérification est la suivante :

- ☒ Annuelle
- ☐ Autre : XX ans
- ☐ Sans objet, mission ponctuelle

7 – PRECEDENT DOSSIER DE VERIFICATION

La dernière vérification des installations / équipements électriques a été réalisée le : **22 février 2023**

- ☐ 1^{ère} visite Bureau Veritas Exploitation
- ☐ Aucun dossier ne nous a été présenté
- ☒ Références du dossier présenté : **17464107/3/1**
- ☐ Incomplet (par exemple : pas de suite donnée par l'entreprise utilisatrice, en cas de défaut)

8 - PRINCIPALES MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Aucune modification signalée.

ANNEXE

Liste des matériels et/ou ensembles d'appareillages

Liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage existants dans l'établissement : **SAMI**

- ☒ Liste établie par : **Monsieur FAGET**, de l'entreprise :
- ☐ Liste fournie par l'entreprise utilisatrice
- ☐ Liste fournie par l'entreprise utilisatrice et complétée par l'opérateur Bureau Veritas Exploitation
- ☐ Liste non fournie mais établie lors de la précédente vérification
- ☐ Liste non fournie mais établie lors de la précédente vérification et complétée le jour de la visite
- ☐ A défaut de fourniture par le client d'une liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage à contrôler, notre mission s'est limitée aux armoires et coffrets électriques accessibles et présentés lors de la visite.
En l'absence de retour de l'entreprise utilisatrice dans un délai de 10 jours ouvrés après réception du dossier, cette liste sera considérée comme validée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EQUIPEMENTS EXAMINES

Localisation, nature et désignation Des matériels et/ou ensembles d'appareillages existants	Conditions d'utilisation lors de l'examen et/ou % de la charge ou raison du non examen	RESULTATS DE L'EXAMEN				
		Défaut n° fiche	Sans anomalie constatée	Examen impossible	Degré de priorité	Date
<u>BUREAU</u>						
TGBT BUREAU	Usuelles		X			16/02/2024
<u>ZONE EMBALLAGE</u>						
COFFRET BT	Usuelles		X			16/02/2024
<u>ZONE EXPEDITION</u>						
COFFRET BT	Usuelles		X			16/02/2024

**AUCUN EQUIPEMENT PRESENTANT DES
TEMPERATURES ANORMALES**

COPIE DE L'ATTESTATION D'APTITUDE DE L'OPERATEUR

ATTESTATION DE COMPETENCE pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge

Attestation n° 18.069
Date de fin de validité : 10/11/2026

Décerné à Monsieur SIMON CHATELIER

Fait à SAINT MARCEL

Le 10 novembre 2022

Cette attestation de compétence permet de réaliser
les contrôles par thermographie infrarouge conformément
au document technique APSAD D19 et
de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Formation

ATTESTATION DE CONFORMITE ET/OU ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE DE LA CAMERA

Kalibrier-Protokoll

Certificate of conformity • Protocole d'étalonnage
Certificado di taratura • Informe de calibración

Be sure. 

Gerät / Model / **testo 8**
Appareil / Modelo:
Serien-Nr. / Serial no. /
N° de série / Número de serie: **64132044**

Objektivtyp / Lens type / standard /
Objectif / Objetivo: standard /
Serien-Nr. / Serial no. /
N° de série / Número de serie: **64042246**

Messungen an Hohlraumstrahler / Measured at cavity blackbo
Mesure sur corps noir à cavité / Medida en cavidad de cuerpo

Emissionsgrad / Emissivity /
Coefficient d'émissivité / Emisividad 0.9994

Hohlraum / Cavity /
Corps noir / Cuerpo negro Ø 60 x 300

Messabstand / Measuring distance /
Distance de mesure / Distancia de medición 0.5 m

Umgebungstemperatur / Ambient temperature /
Température ambiente / Temperature ambiente 25 °C

Sollwert Reference Référence Referencia:	Toleranz Tolerance Tolérance Tolerancia:	Istwert Actual Value Valeur réelle Valor medido
---	---	--

Temperatur / Temperature / Température / Temperatura		
0.0 °C	±2.00 °C	-0.8 °C
80.0 °C	±2.00 °C	79.3 °C